

# **1** inFO *militante*

N° 3444 du 15 avril au 5 mai 2026

Bimensuel de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière

# Du 20 au 24 avril, notre congrès à Dijon



© ELIOT BLONDETPOOLUREA



p. 4 à 8

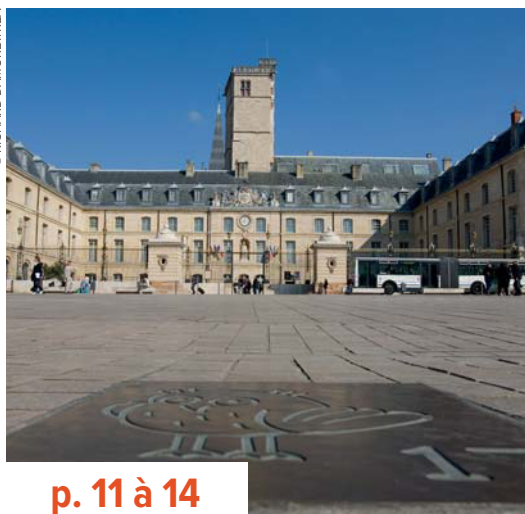
## //// ACTU (pages 4 à 8)

### Enfin, Cécile et Jacques retrouvent la liberté!

Emploi, salaires, droits, réindustrialisation... FO demande de vraies réponses!

- Crise des prix de l'énergie : FO propose, elle, des mesures immédiates!
- Réindustrialisation : à quand un plan global?
- Arrêts maladie : FO dénonce des mesures stigmatisantes pour les salariés.
- Contrats courts : face à un patronat inflexible, la négociation s'achève sans accord.
- Ruptures conventionnelles : le Sénat transpose l'accord dans la loi.
- Agenda décalé pour la conférence TER.
- Fonction publique : un tour de France pour faire campagne.

© RICHARD DAMORETIREA



p. 11 à 14

## //// DROIT (page 9)

- Forfait-jours et convention collective.

## //// DOSSIER (pages 11 à 14)

- Bienvenue au 26<sup>e</sup> Congrès confédéral de FO.

## //// INTERNATIONAL (page 16)

- Devoir de vigilance : un centre d'expertise créé à Berlin.
- Documentaire. L'inflation, causes et conséquences.

## //// REPÈRES (page 17)

- Des chiffres utiles au quotidien.

## //// NOS COMBATS, NOS VICTOIRES (pages 18 à 21)

- Métallurgie : vers une meilleure inclusion des salariés handicapés.
- Industries céramiques : des avancées sociales pour les salariés.
- Branches ou entreprises : FO obtient des revalorisations salariales.
- Alinéa, Fibre Excellence : l'emploi salarié dans la tourmente.
- Livreurs des plateformes : des conditions de travail totalement hors norme.
- Surpopulation carcérale : FO-Justice alerte sur une situation explosive.
- Grève à l'hôpital Bellier de Nantes : les personnels de gériatrie exigent des effectifs supplémentaires.

## //// HISTOIRE (page 22)

- Ces sanglants 1<sup>er</sup> Mai.
- Mémoire. Frédéric Vavasseur, une vie d'engagement militant.

## //// PORTRAIT (page 23)

- Frank Cunha : d'un accident du travail au combat pour l'inclusion

DR



p. 23

**L'inFO militante**, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FO Hebdo*. Directeur de la publication : Frédéric Souillot. Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.



PRINT IN FRANCE



Rédaction en chef : V. Forgeront.  
Rédaction : S. Déraillot, A. Dupré,  
C. Josselin, F. Lambert.  
Secrétariat de rédaction/maquette/photos :  
F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher.  
Conception de la maquette : V. Pfohl.  
A également contribué à ce numéro :  
F. Darcillon.

Abonnements : [linfomilitante@fopresse.fr](mailto:linfomilitante@fopresse.fr)  
Imprimé par P. IMAGE, Paris.  
Commission paritaire : 0926 S 05818 – ISSN 2647-4174  
Dépôt légal avril 2026.

Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : [linfomilitante@fopresse.fr](mailto:linfomilitante@fopresse.fr)  
Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



# LA PAIX PAR LA JUSTICE SOCIALE!

**L**a Paix par la Justice sociale est le slogan du Congrès confédéral qui aura lieu la semaine prochaine, du 20 au 24 avril 2026 à Dijon.

Environ 3500 congressistes sont attendus à cet événement. Nous attendons également plus de quarante partenaires. Ce sera une semaine d'échanges, une semaine de débats, une semaine de convivialité pour fixer la feuille de route de l'organisation pour le prochain mandat.

Au terme de ce congrès, une nouvelle équipe sera mise en place, avec l'élection des instances, notamment le Bureau confédéral et la Commission exécutive, mais aussi la commission de contrôle et celle des conflits. Elle aura le mandat délivré par les résolutions débattues et adoptées par les délégués. Et pour cela, elle sera celle du rassemblement, de l'ambition et de l'esprit de conquête sociale de la confédération Force Ouvrière.

L'esprit de conquête sociale, ces derniers jours, c'est encore et toujours la lutte contre les attaques sur les droits des travailleurs qui se poursuivent, notamment la remise en cause du 1<sup>er</sup> Mai. Nous poursuivons le combat contre toutes les

tentatives de remettre en cause cette journée historique et symbolique pour le mouvement syndical et les travailleurs.

Diverses échéances marquent cette année 2026, notamment les élections dans la Fonction publique. Pour plus de visibilité, nous avons décidé de mobiliser, cette année, un outil innovant pour toucher le maximum de votants. Un au-

tocar sérigraphié « FO Fonction publique » desservira trente-trois villes. À chaque étape, nous organiserons des réunions d'information,

des meetings et des initiatives spécifiques.

Il faut réussir ces élections, nous maintenir et progresser. Être mieux représentés, pour obtenir plus de voix et plus de légitimité.

Aussi, pour le public comme pour le privé, ce congrès doit démontrer notre combativité et l'engagement qui est le nôtre : donner l'espoir et convaincre de la nécessité d'adhérer à Force Ouvrière. Au syndicat tel que nous l'avons bâti tout au long de notre histoire, sur son terrain, celui de la défense des intérêts moraux et matériels, économiques et professionnels des salariés. Tout au long de notre histoire et tout au long des années à venir!

## ***Donner l'espoir et convaincre***

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : [www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# Emploi, salaires, droits, réindustrialisation

En ce printemps obscurci par la guerre au Moyen-Orient, avec entre autres répercussions l'envolée des prix des énergies pétrolières, les travailleurs demandent plus que jamais la protection des emplois et des hausses de salaires. Mais alors que le pouvoir d'achat est de plus en plus mis à mal, le gouvernement – rappelant la poursuite ferme des économies – n'annonce pas de mesures d'ampleur

pour soulager les porte-monnaie. Ce que FO demande cependant. Il prévoit en revanche que le surplus fiscal engrangé par la hausse des prix des carburants serve à financer la décarbonation de l'industrie. De son côté, FO expose quatorze mesures pour la réindustrialisation. Les travailleurs ont dû faire face aussi ces dernières semaines à la menace d'un détricotage de droits concernant

## Crise des prix de l'énergie : FO propose, elle, des mesures immédiates!

Les spécialistes le murmurent déjà, la crise des prix des énergies pétrolières, conséquence de la guerre menée au Moyen-Orient, déclenchée le 28 février, menace d'être largement plus rude que celle due au choc pétrolier de 1973. Alors que la planète vit au rythme de l'envolée des prix du baril de pétrole et que les prix à la pompe pulvérisent des records, le gouvernement a décidé fin mars d'un plan d'aides ciblées de 70 millions d'euros – pour la pêche, l'agriculture et certains transports –, ainsi que d'un élargissement de l'octroi du chèque énergie. Aucune mesure générale n'a toutefois été annoncée, alors que le coût des énergies pèse sur les porte-monnaie, cela dans un contexte de pouvoir d'achat déjà

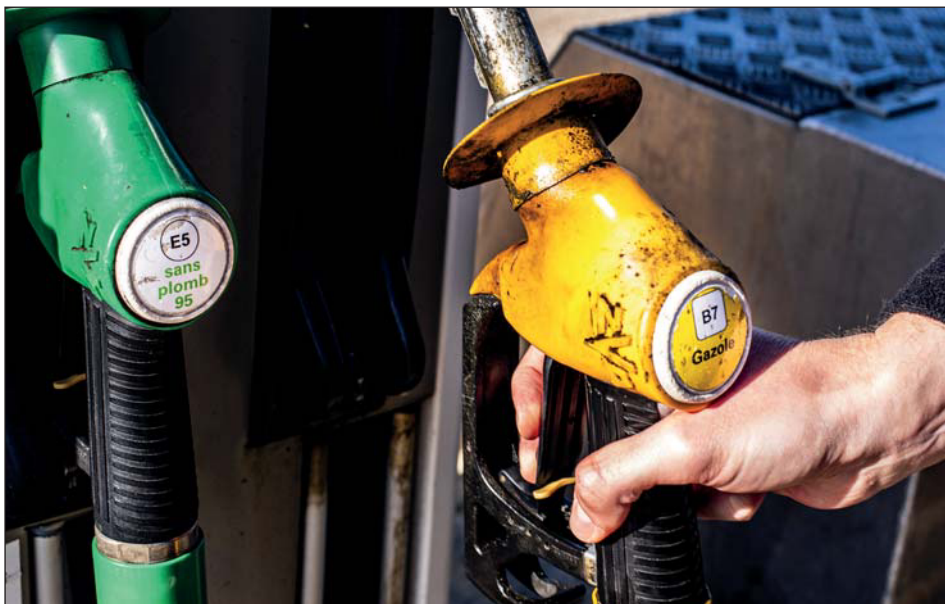
mal en point. Le 7 avril, à l'issue d'une réunion entre les cinq organisations syndicales représentatives et des membres du gouvernement, FO déplorait une réunion « sans réponse à l'urgence. Aucune annonce concrète n'a été faite. Aucun engagement n'a été pris ». Le discours gouvernemental est « en décalage avec la réalité sociale ».

### Les revendications salariales font l'unanimité

FO, seule organisation à faire « des propositions précises, immédiates et opérationnelles » lors de cette réunion, a demandé entre autres un prix de carburant plafonné à 1,5 euro le litre. Pouvoir faire face

à l'inflation renvoie au salaire, insiste encore la confédération qui milite pour « des augmentations de salaires immédiates, du point d'indice, du Smic. Une revalorisation des titres-restaurant à 20 euros, une augmentation de la prime carburant, une augmentation de la prime de transport, de l'indemnité kilométrique et une prise en charge pérenne à 75% des transports en commun ». De nombreuses structures de l'organisation (FGTA-FO, FO-Com, FEC-FO, FNEC FP-FO, FO-Fonction publique, le syndicat de Solocal, d'Interforum...) ont elles aussi exigé des mesures générales et en urgence. Le gouvernement, qui vise un déficit public ramené cette année à 5% du PIB, voire moins, a présenté le 10 avril un plan (pour 10 milliards d'euros par an contre 5,5 actuellement) pour... booster l'électrification du pays d'ici 2035. Et ce sera sans « argent nouveau », a indiqué le Premier ministre, mais en réduisant les dépenses sur les énergies classiques et aussi par une réorientation des aides publiques et privées. Est annoncé le développement du leasing social sur les véhicules électriques, des aides à l'électrification pour des professionnels « gros rouleurs » (aides-soignantes, infirmières, artisans...), pour les entreprises aussi, l'interdiction des chauffages au gaz dès la fin 2026 dans les logements neufs (dans les logements sociaux en 2050). Aucune mesure immédiate donc n'est annoncée, ni sur les salaires, ni pour un soutien au pouvoir d'achat. Or, pour FO, « les travailleurs ne doivent pas payer la facture ».

Valérie Forgeront



# tion... FO demande de vraies réponses!

le 1<sup>er</sup> Mai. Ils ont craint par ailleurs des mesures de moindre indemnisation des arrêts maladie. Après le récent accord paritaire (signé par FO) sur les ruptures conventionnelles – désormais devant le Parlement pour être transposé dans la loi –, l'échec le 9 avril de la négociation avec le patronat sur l'utilisation des contrats courts, illustre quant à lui toute la difficulté à faire avancer les droits.

Une complexité bien présente aussi dans la fonction publique. FO, qui a lancé le 7 avril sa campagne pour les élections professionnelles de décembre, entend diffuser le plus largement possible ses revendications, en allant sur le terrain, à la rencontre des agents, adhérents FO ou pas. Un tour de France en car et en trente-trois étapes est ainsi prévu dès septembre.



## Enfin, Cécile et Jacques retrouvent la liberté!

**D**étenus pendant trois ans et demi à la terrible prison d'Evin en Iran, puis encore retenus depuis novembre à Téhéran dans l'attente d'une autorisation de sortie, Cécile Kohler et Jacques Paris sont enfin libres! Force Ouvrière se félicite de leur libération et de leur retour en France. FO tient à remercier l'ambassade, les services de l'État et tous ceux qui se sont mobilisés en faveur de la libération de Cécile et Jacques.

## Réindustrialisation : à quand un plan global?

**P**as de semaine, et cela d'autant plus depuis la crise des prix des énergies, sans que l'on évoque en France la « réindustrialisation », en recul en 2025. Se multiplient les initiatives de séduction à destination des entreprises, ainsi le septième sommet Choose France (créé par le président de la République pour vanter aux investisseurs étrangers les réformes faites en France pour l'attractivité du territoire), ou encore le salon Global Industrie, dit « *grand rassemblement annuel des forces vives de l'industrie* ». Se multiplient aussi les déclarations gouvernementales, les rapports et études émanant de toutes parts : France Stratégie, Bpifrance, Direction générale des entreprises, Cour des comptes... Reste l'absence d'engagement d'une politique publique globale en faveur de la réindustrialisation. Ce que FO déplore.

### « L'urgence d'agir face aux menaces sur l'emploi industriel »

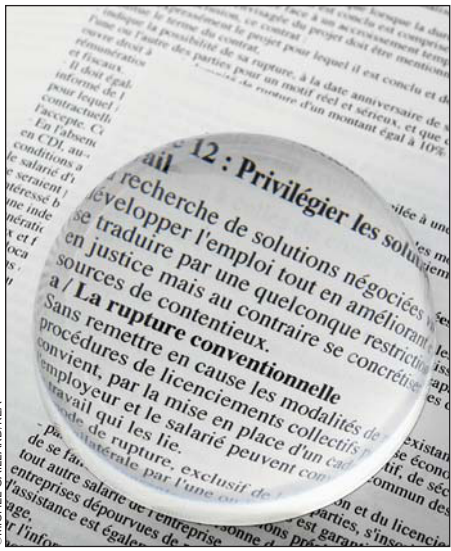
La confédération, qui a lancé depuis décembre avec ses fédérations un cycle de travail sur la réindustrialisation, souligne « l'urgence d'agir face aux menaces sur l'emploi industriel ». Les nombreux PSE ces derniers mois le démontrent. FO, qui rappelle régulièrement cette urgence, notamment lors des réunions du Conseil national de l'industrie (CNI), vient d'éditer un dépliant

comptant quatorze propositions pour la réindustrialisation. Elle y réitère ses exigences, entre autres la conditionnalité des aides publiques, et un rôle stratégique de l'État. Le but est de « *réindustrialiser en conciliant performance économique, justice sociale et ancrage territorial* ». Il s'agit de protéger l'emploi, de le développer. Ce qui ne peut que doper l'économie. Alors que le gouvernement révisait à la baisse, le 14 avril, sa prévision de croissance pour 2026, à 0,9% contre 1% initialement, que la consommation des ménages – moteur de la croissance – est déjà en berne (avec -1,4% en février en volume sur un mois), un plan complet de réindustrialisation urge. Pour l'instant, le Premier ministre a seulement annoncé le 1<sup>er</sup> avril que les surplus fiscaux dus à la hausse des prix des carburants serviraient au financement de la décarbonation. Le ministre des Comptes publics a lui apporté des bémols sur ce surplus, estimé pour mars à 270 millions d'euros (dont 120 millions en TVA). « *Nous avons d'ores et déjà 430 millions d'euros de coûts : 130 millions d'euros de dépenses de soutien [aides ponctuelles aux professionnels et extension du chèque énergie, NDLR] et 300 millions d'euros si je mensuralise la charge de la dette que nous estimons à ce stade.* » Le 14 avril, les services de Bercy indiquaient qu'un plan de mesures d'électrification dédié à l'industrie serait prochainement annoncé.

Valérie Forgeront

# Emploi, salaires, droits, réindustrialisation

## Ruptures conventionnelles : le Sénat transpose l'accord dans la loi



**L**e Sénat a largement adopté, le 1<sup>er</sup> avril, le projet de loi de transposition de l'avenant sur les ruptures conventionnelles trouvé le 25 février par les interlocuteurs sociaux. Le texte sera soumis au vote des députés, en première lecture, le 16 avril. En cas d'adoption, l'avenant pourra être agréé par l'exécutif.

Cet accord, négocié à la demande du ministre du Travail, vise à mieux encadrer les ruptures conventionnelles et à mieux accompagner les demandeurs d'emploi concernés. Issu d'après négociations, l'avenant acte le fait de rester dans le périmètre fixé par l'exécutif, malgré les tentatives du patronat de remettre en cause l'ensemble des règles d'indemnisation et d'affiliation à l'Assurance chômage, dans

le but d'obtenir des économies bien supérieures aux 400 millions d'euros demandés.

### Pas de dégressivité accrue

FO, signataire de cet avenant, a réussi à contrer plusieurs exigences patronales, dont un projet de dégressivité accrue des allocations après une rupture conventionnelle. Cet accord, dans le cadre du paritarisme, permet aussi d'empêcher une reprise en main unilatérale de l'Assurance chômage par le gouvernement. La confédération a par ailleurs obtenu que cette convention soit conclue pour une durée limitée à deux ans, afin de pouvoir rapidement évaluer l'impact de ces mesures.

Clarisse Josselin

## Arrêts maladie : FO dénonce des mesures stigmatisantes pour les salariés

**L**e gouvernement s'en prend de nouveau aux arrêts de travail. L'augmentation rapide des arrêts et donc des indemnités journalières (17,9 milliards d'euros, en hausse de 7 milliards d'euros en dix ans) n'est pas « soutenable », argue l'exécutif qui a annoncé le 9 avril un plan contre l'absentéisme au travail.

Celui-ci prévoit de renforcer le contrôle des arrêts maladie des salariés, en particulier pour ceux qui sont en arrêt de longue durée (18 mois), en arrêt AT-MP depuis plus de trois ans ou pour ceux ayant eu recours à la téléconsultation pour obtenir un arrêt de travail.

pour élaborer un plan de prévention des risques, feront l'objet « d'un signalement » transmis au ministère du Travail. Le gouvernement prévoirait ainsi 680 000 contrôles en direction des entreprises.

« C'est bien de contrôler les entreprises, sauf que le ministère ne prévoit pas de sanction financière à leur égard. Ce plan n'est pas assez coercitif pour être efficace. En outre, les contrôles envers les salariés sont stigmatisants. S'ils sont en arrêt, c'est bien qu'il y a un problème, entre autres de conditions de travail dans leur entreprise », réagit Éric Gautron, secrétaire confédéral FO chargé de la protection sociale. Pour lui, ce plan actionne de faux leviers : « Si on veut vraiment agir à la racine du problème des arrêts de travail, il faut faire beaucoup plus de prévention via la médecine du travail. Or, le gouvernement n'est pas prêt à mettre les moyens pour en renforcer les effectifs. Il préfère rester dans un prisme comptable, en s'attaquant aux assurés. »

Ariane Dupré

### Un plan qui n'agit pas sur les causes

Les contrôles de l'Assurance maladie augmenteront de 6%, soit 740 000 actions en 2026. En parallèle, le gouvernement entend cibler les entreprises à fort absentéisme. Celles qui refuseraient des solutions d'accompagnement, proposées



# ... FO demande de vraies réponses!

## Contrats courts : face à un patronat inflexible, la négociation s'achève sans accord

Après deux tours de table entrecoupés d'une suspension de séance, les organisations syndicales et patronales ont décidé, le 9 avril, de stopper la négociation sur les contrats courts, estimant leurs positions respectives trop éloignées pour parvenir à un accord. « *Les propositions du patronat, c'est plus de flexibilité [NDLR : pour les entreprises] et moins de sécurité [NDLR : pour les salariés]* », a déploré Michel Beaugas, secrétaire confédéral FO chargé de l'emploi, qui s'est dit « *un peu déçu* » à l'issue de la cinquième et dernière séance.

Dans le projet d'accord qu'ils avaient fait parvenir le 3 avril aux organisations syndicales, les représentants des employeurs proposaient par exemple de supprimer la limitation du nombre de renouvellements de CDD ou d'en finir avec le délai de carence

entre deux contrats. Ils étaient en revanche opposés à la généralisation de la prime de précarité, revendication portée notamment par FO.

### « Le sujet n'est pas clos »

« *On n'acte pas totalement l'échec puisque le sujet n'est pas clos. On a convenu oralement qu'il était important et qu'on aurait de nombreuses occasions, notamment dans l'agenda social autonome, pour pouvoir le remettre à l'ordre du jour dans des discussions plus larges* », a poursuivi le négociateur FO, évoquant notamment l'emploi des jeunes ou le temps partiel.

Le principe de cette négociation, visant à réguler le recours aux contrats courts, qui sont de plus en plus nombreux et pour

## Agenda décalé pour la conférence TER

Pour tenir compte des différents congrès confédéraux, dont celui de FO, le calendrier de la conférence Travail Emploi Retraites a été modifié. Les prochaines réunions entre les syndicats et le patronat, sous la houlette de personnalités « *garantes* », se tiendront les 12 mai, 22 mai, 19 juin et enfin le 3 juillet. Une séance commune aux différents ateliers (travail, emploi, retraites dans le privé et le public) est prévue le 22 mai. Selon l'ordre du jour, devraient y figurer les thèmes de la réindustrialisation, la gestion des parcours et les leviers de pilotage du système des retraites.

Ariane Dupré

des durées de plus en plus courtes, avait été acté dans un avenant sur le bonus-malus trouvé en mai. L'absence d'accord « *affaiblit un peu plus de la part du patronat le paritarisme de négociation* », a pointé Michel Beaugas. « *Ça fait un certain temps qu'on n'arrive plus, avec le patronat, à trouver des points d'entente sans qu'on soit sous la menace du gouvernement d'une reprise en main* », a-t-il ajouté.

Clarisse Josselin



# Fonction publique : un tour de France pour faire campagne

Les élections professionnelles dans la fonction publique auront lieu du 3 au 10 décembre. La campagne a été lancée le 7 avril au siège de la confédération. Dans ce cadre, FO-Fonction publique a annoncé un périple national en autocar, durant trois mois, pour aller à la rencontre des agents, fonctionnaires et contractuels.

La campagne pour les élections professionnelles dans la fonction publique est lancée. La confédération et l'Union interfédérale des agents de la fonction publique Force Ouvrière (UIAFP-FO) ont présenté le 7 avril les visuels mis à disposition des syndicats, des unions départementales (UD), des groupements départementaux (GD), et surtout le périple qui débutera le 8 septembre prochain : un tour de France en autocar, en trente-trois étapes et près de 4500 kilomètres. « L'idée est de se différencier, de se rendre visibles via ce véhicule à nos couleurs et d'encourager le relai de nos revendications », a résumé Christian Grolhier, secrétaire général de FO-Fonction publique. « Pendant plus de trois mois nous irons à la rencontre des adhérents mais surtout des électeurs potentiels, grâce à notre présence dans les villes et dans les services. » Un meeting clôturera la campagne le 2 décembre après-midi, à Paris, à la Bourse du travail.

L'Union interfédérale en appelle à toutes les UD et GD pour organiser l'agenda local des visites et déplacements. Des représentants des différentes fédérations FO du secteur public se relaieront sur les sections du parcours. Dans l'Yonne, Reynald Millot, secrétaire général de l'UD, a déjà proposé qu'une visite soit organisée au centre de détention de Joux-la-Ville, à la rencontre des surveillants pénitentiaires. « Un camarade nous a également demandé un simple rassemblement devant la mairie où chacun pourra venir poser des questions, y compris et même surtout les non-adhérents », a ajouté Laurent Matteu,



secrétaire général de FO-Territoriaux. Un formulaire en ligne sera prochainement mis en place afin que chaque UD puisse proposer des rencontres.

## Objectif : la première marche du podium

L'objectif est bien sûr de récolter le maximum de voix aux élections programmées du 3 au 10 décembre 2026, et de progresser partout où c'est possible. C'est aussi d'encourager à voter, le taux de participation au précédent scrutin n'ayant pas dépassé 43,7%. Didier Birig, secrétaire général de FO-SPS, a souligné son désir de voir enfin FO

accéder à la première place dans l'hospitalière : « Je pense que nous sommes largement en capacité d'y arriver. » Actuellement, FO est première à l'État, deuxième dans le versant hospitalier et troisième dans le versant territorial.

Trois thèmes majeurs animeront la campagne de FO. Au premier plan : l'augmentation des rémunérations. Et pour cause. Depuis 2000, le pouvoir d'achat (la valeur du point d'indice) a reculé de plus de 30%. FO-Fonction publique revendique donc une revalorisation immédiate du point, son indexation sur l'inflation mais aussi la refonte des grilles indiciaires, la suppression du jour de carence et le retour à une pleine indemnisation (à 100% et non 90%) des arrêts maladie de moins de trois mois. « Une négociation sur les carrières et les rémunérations a été ouverte le 13 avril, a annoncé Frédéric Souillot. Une demi-victoire pour FO : c'est notre organisation qui

a poussé pour ouvrir ces discussions, mais l'on va certainement nous parler de budget et d'économies. » Le 13 avril, l'ensemble des syndicats a claqué la porte de la rencontre.

Les deux autres axes de la campagne porteront sur la titularisation (recrutement de fonctionnaires et titularisation des contractuels) ainsi que sur l'égalité femmes/hommes, à propos de laquelle un accord est en cours de discussion. « Nous devons remporter cette campagne et il faut le faire en interpro. Nous devons être mieux représentés, sinon nous ne serons pas entendus », a conclu Frédéric Souillot.

Sandra Déraillot



# Forfait-jours et convention collective

Lorsqu'un salarié et un employeur concluent une convention de forfait-jours sur la base d'une convention collective, mais qu'il est reconnu ultérieurement par le juge que la convention collective applicable à l'entreprise n'est pas la bonne, la convention de forfait n'est pas nulle pour autant.

**L**e salarié peut solliciter un rappel de salaire, à un taux majoré fixé par le juge, en contrepartie du temps de travail excédant le forfait prévu par la convention collective jugée applicable.

Une convention de forfait en jours est signée entre un salarié et un employeur. La convention prévoit 218 jours travaillés. À la suite d'une action en justice engagée par le salarié, il sera reconnu judiciairement que s'applique à l'entreprise une convention collective autre que celle sur la base de laquelle a été conclue la convention de forfait.

L'employeur forme un pourvoi en cassation contre l'arrêt de la cour d'appel, qui juge que la convention de forfait est nulle en raison de l'application de la mauvaise convention collective.

La Cour de cassation, dans un arrêt du 23 mars 2026 (Cass. soc., 23-3-26, n°24-22129), casse l'arrêt de la cour d'appel. Elle affirme que « lorsque les parties ont conclu une convention individuelle de forfait en jours, en application d'une convention collective prévoyant un nombre de jours compris dans le forfait, dans la limite de deux cent dix-huit jours, et qu'il est ultérieurement jugé que l'activité de l'entreprise relève d'une convention collective différente, laquelle a autorisé le recours au forfait en jours mais en fixant un nombre inférieur de jours compris dans le forfait, la convention individuelle conclue entre les parties n'encourt pas la nullité pour

## CE QUE DIT LA LOI

**L'article L. 3121-55 dispose :** « La forfaitisation de la durée du travail doit faire l'objet de l'accord du salarié et d'une convention individuelle de forfait établie par écrit. »

**L'article L. 3121-64 dispose quant à lui :** « L'accord prévoyant la conclusion de conventions individuelles de forfait en heures ou en jours sur l'année détermine : (...) 3° Le nombre d'heures ou de jours compris dans le forfait, dans la limite de deux cent dix-huit jours s'agissant du forfait en jours. »

ce motif, le salarié pouvant solliciter le paiement d'un rappel de salaire à un taux majoré fixé par le juge, en contrepartie du temps de travail excédant le forfait prévu par la convention collective dont relève l'activité de l'entreprise ».

La simple erreur de convention collective n'invalide donc pas la convention de forfait. Elle ouvre seulement droit au salarié à une compensation si le nombre de jours travaillés excède le plafond fixé par la convention collective réellement applicable.

**Secteur juridique**

# ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

# 2026

## PÉRIPLÉ NATIONAL FORCE OUVRIÈRE



**VOTEZ  
ET FAITES VOTER**



FONCTION PUBLIQUE

**PARTOUT !  
POUR TOUS !  
AVEC VOUS !**



## Bienvenue au 26<sup>e</sup> Congrès confédéral de FO



Dijon. La machine titanesque de préparation, mise en place quasiment au lendemain du congrès de 2022, a fait son office afin que les quelque 3500 congressistes, dans une large majorité des délégués, participent dans les meilleures conditions possibles à cet événement majeur pour FO. C'est en effet lors de cette semaine d'échanges et de débats que les militants vont fixer la feuille de route de l'organisation pour les prochaines années.

Organisation du grand hall où se tiendront les séances plénières, mais aussi des espaces exposants et partenaires sur le site, choix de l'éclairage, du son, du système vidéo, logistique de la restauration, de l'accueil hôtelier, des transports des invités, détermination des équipes de militants – locales et parisiennes – dédiées à l'accueil et à l'information des congressistes et aux autres services nécessaires à la tenue de l'instance suprême de FO : préparation des badges, prévision de l'impression des résolutions ou encore des mandats des délégués... tout est prêt pour le 26<sup>e</sup> Congrès confédéral de FO qui s'ouvre ce 20 avril au Palais des expositions de

Concrètement, ses revendications.

À l'issue du congrès, le 24 avril, le comité confédéral national se réunira le même jour pour élire les instances confédérales, dont la commission exécutive et le bureau confédéral, et avec l'élection spécifique du secrétaire général et du trésorier confédéral. Bienvenue à tous les militants pour cette semaine revendicative et conviviale, sur un site que *L'inFO militante* vous dévoile, au cœur de la capitale de la Bourgogne, riche d'une histoire et d'un patrimoine architectural que chacun aura plaisir à découvrir... au fil des quelques pauses que marquera le congrès.



*FO remercie la Région Bourgogne-Franche-Comté et Dijon Métropole pour l'accueil du 26<sup>e</sup> Congrès confédéral à Dijon et pour leur participation financière à cet événement majeur de notre organisation.*

